

## DELIBERATION (2022-15) DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Etude Bassin Versant : Avenant N°1 au contrat d'étude**

L'an deux mille vingt deux, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : 31 mars 2022

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représenté** : M. Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien GARREAU).

**Excusé** : M. Jean-Marie BILLY.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick BOUDINHON

Monsieur le Maire explique :

- Vu la délibération 2021-3 du Conseil Municipal en date du 1er février 2021 :

\* Validant le cahier des charges de consultation d'un bureau d'études concernant une étude de prévention du ruissellement des eaux pluviales sur le bassin versant Ouest situé sur la partie Nord de la Commune, établi par l'A.D.I.T. (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale).

\* Autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation d'un bureau d'études.

- Vu la consultation de bureaux d'études du 9 février 2021.

- Vu la délibération 2021-36 date du 13 décembre 2021 :

\* attribuant au Bureau d'Etudes GEOVAL qui présente l'offre globale la mieux disante pour un montant de 10 266 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Bureau d'Etudes GEOVAL pour réaliser une étude spécifique, niveau AVP, sur un point noir déjà identifié sur l'écoulement des eaux pluviales du bassin versant Nord : il s'agit du chemin de Marnat inondé lors d'événements pluvieux intenses.

Il s'agit de proposer, de suite, une solution temporaire à ce problème, en parallèle à l'étude de bassin versant, objet du contrat initial, en vue de réaliser prochainement des travaux permettant de limiter l'impact des épisodes pluvieux intenses, étant entendu que l'étude de prévention du ruissellement des eaux pluviales attendue pour deuxième partie de 2022 émettra des préconisations globales qui prendront en compte, entre autres, ce secteur du bas du chemin de Marnat avec une vision communale transversale.

La proposition AVP du Cabinet GEOVAL s'élève à 1 400 € H.T, incluant un complément topographique du secteur et un avant-projet, avec plan, quantitatif, estimation et animation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° \*1 au marché concernant l'étude du ruissellement sur le bassin versant Nord de la Commune relative à une étude spécifique de type avant-projet, concernant le bas du chemin de Marnat.

- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution dudit avenant.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 5 avril 2022,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, Le 5 avril 2022.

Le Maire, Pascal BRUHAT.